

Quel rôle joueront les industries de santé dans le monde en 2025 ?

le chiffre

Les industriels des sciences de la vie et de la santé ont créé

90¹ milliards d'euros

de valeur ajoutée en 2009.

Les industries de santé font partie des secteurs stratégiques pour la France. Les évolutions du modèle d'innovation et les structurations en cours dans l'industrie pharmaceutique représentent une opportunité majeure de renforcer le rayonnement de la recherche et la compétitivité des entreprises françaises du secteur des sciences du vivant, ainsi que l'attractivité de la France.

État des lieux

Les industries de santé constituent l'un des secteurs économiques les plus contributeurs à la création de la richesse en France, devant le secteur du bâtiment (86 milliards d'euros) et le secteur financier (80 milliards d'euros).

En France, 1 personne sur 10 travaille dans le périmètre direct des sciences du vivant, ce qui représente 2,4 millions d'emplois équivalent plein temps, majoritairement dans le secteur privé (63 %).

Depuis quelques années, les industries de santé peinent à trouver les relais de croissance nécessaires à la création de valeur industrielle liée aux biotechnologies et aux technologies de santé (télémédecine...). La France voit ses positions s'effriter :

- ▶ recul dans le classement des pays découvreurs de médicaments,
- ▶ réduction du nombre d'essais cliniques,
- ▶ valorisation insuffisante,
- ▶ expatriation des cerveaux.

Pistes d'avenir

D'ici à 2025, l'innovation dans les sciences du vivant sera marquée par un dynamisme sans précédent et des évolutions profondes liés à :

- ▶ la croissance mondiale de la demande des biens de santé et des investissements en sciences de la vie ;
- ▶ le rôle clé de l'intégration des connaissances et du partage des données ;
- ▶ l'émergence de quelques pôles d'excellence mondiaux en sciences du vivant et médecine par domaines d'innovations (cellules souches, par exemple) ou pathologies ;
- ▶ un déplacement des frontières entre zones de coopération et de concurrence qui modifie le partage privé-public (concerne en particulier la phase préindustrielle et les grands équipements) ;
- ▶ le développement de partenariats contractuels avec les parties prenantes pour développer les innovations.

Les entreprises du médicament anticipent les évolutions futures

- ▶ Elles favorisent l'essor de domaines supports de création de valeur et de développement thérapeutique en voie de structuration pour lesquels la France dispose d'atouts significatifs en matière de recherche, d'expérimentation et d'équipements (industrie de la cellule, nanotechnologies appliquées à la médecine et au médicament, financements, immuno-vaccination...).
- ▶ Elles entendent développer les fonds d'amorçage privé-public, y compris dans une dimension européenne, pour lever les obstacles à la création d'équipes mixtes de maturation des innovations scientifiques dans les laboratoires de recherche publique et privée.
- ▶ Elles veulent instaurer une continuité entre la recherche, l'innovation, l'industrie et les applications, notamment sur la chaîne des innovations en matière de traitement des cancers.

En 2025, les médicaments imposeront une révolution technique dans la pratique scientifique en biologie : automatisation, robotisation, modélisation, donc industrialisation.

(1) Santé 2025. Un monde d'innovations.